



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 118130

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions d'accès aux soins pour les étudiants. Pour des raisons financières, un certain nombre d'étudiants ne peuvent souscrire une assurance complémentaire santé et se privent notamment de soins dentaires ou ophtalmologiques dont ils auraient besoin. En particulier, il souhaiterait connaître son sentiment sur la création d'un « chèque santé étudiant » visant à favoriser l'acquisition d'une complémentaire santé, ainsi que l'extension du bénéfice de la sécurité sociale étudiante à tous les étudiants salariés à temps partiel. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118130

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1499